

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 23/015/2008 – ÉFAI
27 mars 2008

Informations complémentaires sur l'AU 168/07 (MDE 23/025/2007, 28 juin 2007) - Peine de mort

ARABIE SAOUDITE

Faisal Fouzan al Otaibi (h)

Selon des informations relayées par la presse, une instance de recours a annulé le 23 mars 2008 la peine de mort prononcée contre Faisal Fouzan al Otaibi et confirmé sa condamnation à payer le « *prix du sang* ».

Faisal Fouzan al Otaibi avait été condamné à la peine capitale pour avoir causé la mort de trois hommes et blessé deux autres lors d'un accident qu'il a apparemment provoqué par un excès de vitesse, en 2005. Son dossier avait été renvoyé devant une instance de recours en juin 2007.

Les familles des victimes refusaient jusqu'ici d'accepter que leur soit versé le « *prix du sang* » et réclamaient l'application de la peine de mort. Étant donné le caractère inhabituel de l'affaire, la décision de l'instance d'appel est susceptible d'être à nouveau renvoyée devant les autorités judiciaires. Si la peine capitale venait à être prononcée de nouveau, Amnesty International poursuivrait son action en faveur de Faisal Fouzan al Otaibi.

Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour cet homme.